

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 6 octobre 2021

Présents : Philippe DEBEAUPUIS, Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Gabriel HENRY, Jean-Pierre PLANQUE (Président de séance), Lotfi ZARKA.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

- Courrier de **M. Fabrice CAGNON**, en date du 23 septembre 2021) 2021, concernant son indisponibilité. **La Commission prend note de son absence jusqu'au 31/10. Elle lui souhaite un bon rétablissement.**

- Courrier de **M. Messaoud IKHLEF**, en date du 19 Septembre 2021, concernant son absence lors d'une rencontre. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Luis PEDRO**, Président du Club de Maisons-Laffitte Football Club, en date du 20 Septembre 2021, remerciant M. Maxime FAUCHON à la suite de sa prestation en Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Abdelelah MESTARI**, en date du 21 Septembre 2021, concernant son absence à un match. Un justificatif est attaché en pièce jointe. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Mohamed BOUCHIDA**, en date du 22 Septembre 2021, concernant sa demande d'intégrer la FAR. **La Commission prend note. Les phases de dépôt de candidature et de sélection ayant déjà eu lieu, la Commission ne peut donc accéder à sa demande.**

- Courrier de **M. Samir BENHADJ**, en date du 22 Septembre 2021. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Ali GRAIJ**, en date du 22 Septembre 2021, concernant son absence programmée. **La Commission prend note. Un justificatif devra être fourni afin de valider son indisponibilité jusqu'à la date indiquée.**

- Courrier de **M. Jean Florian JOSEPH**, en date du 23 Septembre 2021, concernant sa non-désignation. **La Commission prend note. La licence de l'arbitre est non validée à ce jour. La Commission le renvoie vers son club pour mettre à jour sa situation.**

- Courrier de **M. Samuel MORA**, en date du 25 Septembre 2021. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Kevin MARIE DIT RONDEMARRE**, en date du 28 Septembre 2021, concernant sa demande de devenir arbitre spécifique. **La Commission prend note. Elle ne peut accéder à sa demande pour la saison 2021-2022.**

- Courrier de **M. Daniel CORNUAULT**, en date du 29 Septembre 2021, concernant sa demande administrative. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Pascal RIVIERE**, en date du 29 Septembre 2021, concernant son changement de région. **La Commission prend note. Elle le remercie des services rendus et lui souhaite bonne continuation.**

- Courrier de **M. Abdellilah BELMOURID**, en date du 4 Octobre 2021, concernant sa remarque sur un potentiel dysfonctionnement de la F.M.I.. **La Commission prend note.**

- Courrier de **M. Ghani IFTISSEN**, en date du 4 Octobre 2021, concernant sa demande de lui faciliter ses déplacements aux rencontres. **La Commission prend note. De nombreux arbitres sont dans la même situation et ne bénéficie pas d'un traitement de faveur. L'arbitre doit prendre ses dispositions.**

- Courrier de **M. Mariano LAWSON**, en date du 4 Octobre 2021, concernant son retard sur une rencontre. Un document est attaché en pièce jointe. **La Commission prend note.**

- Courrier de **Monsieur Julien THREILLARD**, dirigeant au club de BUC AO, en date du 05/10/2021. **La Commission prend note.**

DÉCISIONS DE LA C.D.A :

- Affectation de **M. Wafy AZHARY** (arbitre D2) dans la poule d'observation B. (Voir PV de la réunion du 29 Septembre 2021). Aucune autre question étant abordée, et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion a pris fin à 19h45.